



Jusqu'ici, Ludovic Mourault avait toujours gagné en justice contre son employeur. Benjamin Meriaux/Le Courrier picard/MAXPPP

« On faisait en sorte de me piquer tout le temps pour que j'aie une forme de douleur permanente. »

LUDOVIC MOURAULT

ils se “perdaient”. On faisait en sorte de me piquer tout le temps pour que j'aie une forme de douleur permanente. J'avais l'impression d'être un délinquant, coupable de tous les maux de la terre. Cela m'a énormément coûté mentalement et financièrement. Je souffre depuis d'insomnies chroniques. » Les vexations ne semblent connaître aucune limite. « Un jour, une collègue m'a emmené tenir une permanence à 25 kilomètres du site principal. Dans la voiture, elle me prévient qu'elle a pour consigne de ne pas me ramener au retour... J'appelle l'inspection du travail qui contacte le directeur pour que quelqu'un vienne me chercher. Ce dernier arrive en personne, mais je refuse de monter dans son véhicule comme il y a toujours sa plainte contre moi ! J'ai continué à pied jusqu'à ce que la conductrice du matin revienne. On a tout fait pour que je déraile. »

L'action syndicale est traitée comme un crime de lèse-majesté

Dans cette agence rurale, entourée de champs de betteraves, l'action syndicale semble proche du crime de lèse-majesté. « Comme partout, il devient compliqué de se présenter aux élections professionnelles, souligne Jean-Philippe Revel, représentant national de la CGT des missions locales. Ce sont des petites structures de 20 à 25 employés où le directeur est un peu le seul chef. Ludovic a morflé. Il a été victime de toute une série d'accusations sans aucun rapport avec la qualité de son travail. » Pour son avocate, maîtresse Murielle Simon : « Il y a un acharnement contre lui. C'est un cas d'école de discrimination syndicale. » Quant à la « violation » de messagerie, elle a été classée sans suite par le procureur. « Il n'y a en aucun cas cassé de mot de passe, poursuit l'avocate. La Cour de cassation dit qu'à partir du moment où le salarié ne fraude pas, il peut s'approprier des moyens pour assurer sa défense. » Si Ludovic Mourault va faire appel de la validation de son licenciement, après vingt-cinq ans de carrière, il voit son avenir se dessiner ailleurs. « J'aimais aider ces jeunes qui ne pouvaient pas toujours compter sur le soutien familial. Je vais essayer de devenir animateur dans le développement durable même si je connais les difficultés des plus de 55 ans pour retrouver un emploi. » Contactée par l'Humanité, la direction de la mission locale du Grand Plateau picard, en congé, n'a pas souhaité s'exprimer. ●

CÉCILE ROUSSEAU

RÉPRESSION

Traité comme un criminel pour son militantisme

Alors que la justice a condamné deux fois son employeur pour discrimination syndicale, Ludovic Mourault, représentant de la CGT, vient d'être débarqué.

Des années de calvaire et un licenciement au bout du compte. Fin juillet, Ludovic Mourault, conseiller insertion à la mission locale du Grand Plateau picard à Saint-Just-en-Chaussée (Oise) et représentant CGT, s'est vu notifier la rupture de son contrat, sans préavis, ni indemnités pour manquement à son obligation de loyauté. Une décision autorisée par la Direction générale du travail (DGT), allant à l'encontre du refus implicite de l'inspection du travail. Les faits qui lui sont reprochés remontent à mars 2020. En période de télétravail à cause du Covid, le salarié se voit prêter un ordinateur portable par son employeur. À peine allumé, il tombe sur la messagerie ouverte du directeur. Voyant son nom dans l'objet de plusieurs mails, il clique et ouvre la boîte de Pandore. « Je constate que des informations confidentielles notamment sur ma santé ont été transmises à des tiers, raconte-t-il. Qu'on me qualifie de “con” et de “phénomène”. On me reproche d'avoir fait des captures d'écrans de ces échanges, mais je ne pouvais pas me laisser traiter comme ça ! J'ai porté plainte pour diffamation. »

Tests ADN et prises d'empreintes digitales

Cet épisode humiliant s'inscrit hélas dans une longue série. Depuis des années, le cégétiste est victime d'une discrimination syndicale qui a été condamnée deux fois en justice, par la cour d'appel d'Amiens, en 2015, et les prud'hommes de Beauvais, en mars 2021. Des jugements dont n'a pas tenu compte la DGT, qui avait pourtant opposé un stop à une première procédure de licenciement en

2019. « Tout avait été gagné en justice jusqu'ici », rappelle Denis Lalys, secrétaire général de la fédération CGT des organismes sociaux, partie prenante dans le dossier. La machine répressive a commencé à s'emballer après le premier mandat électif de Ludovic, en 2007. Les multiples attaques, gravées dans sa mémoire, ont franchi un cap, selon lui, après la nomination du directeur en 2015. « En 2018, il m'a accusé de propos racistes, de menaces de mort et même d'avoir sous-entendu que je voulais violer sa femme ! dénonce-t-il. Sa plainte a été classée sans suite, mais j'ai été mis à pied sans salaire. Ça les agaçait que je pose des questions sur la bonne utilisation de l'argent public et que je demande un audit des comptes. On m'a alors prévenu : “N'allez pas trop loin.” On m'interdisait aussi de participer au conseil d'adminis-

tration et c'était très compliqué d'organiser des réunions de délégués du personnel. »

Dans un scénario digne des pires polars, le conseiller de 57 ans est plusieurs fois convoqué par les gendarmes : tests ADN, prise d'empreintes digitales et confrontation avec le directeur de l'agence, rien ne lui sera épargné. Il est marqué par ces procédures et sa vie privée en prend un coup. Les nuits blanches succèdent aux journées noires. À son retour d'arrêt maladie, en 2019, même s'il n'a plus de mandat représentatif au niveau local, l'enfer se poursuit. « J'étais dans un coin, sans boulot. Si mes collègues venaient me parler, on leur disait de quitter le bureau, se souvient-il. Je recevais jusqu'à deux lettres recommandées par semaine de la part de la direction. Je devais envoyer mes arrêts maladie avec accusé de réception, sinon